

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 28 février 2022 - Délibération n°01-
Débat d'orientations budgétaires 2022



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

L'an Deux Mil Vingt Deux, le lundi 28 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le 21 février Deux Mil Vingt Deux, s'est réuni en séance ordinaire, place Auguste Génie, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bosino, Maire de la commune de Montataire.

Membres en exercice : 33

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. D'INCA - Mme DAILLY - M. RAZACK – Mme LESCAUX - M. BOYER - Mme REZZOUG - M. BELOUAHCHI – Mme BOUKALLIT - M. RIVIERE – M. RUFFAULT – Mme LOBGEAIS - M. CHAMBON – Mme PAUFFERT – M. DENAIN - Mme LAFORET – Mme BAUMGARTNER - M. KARIM - M. ADDALA – Mme SAUBAUX – M. KORDJANI – M. GODARD.

ETAIENT REPRESENTES : Mme CANONNE représentée par Mme Baumgartner – Mme LEVERT représentée par M. Bosino – Mme TOURE représentée par Mme Laforet.

EXCUSES : M. KOCAK - M. BASSET – M. DIALLO – Mme SATUK - Mme SALMONA.

ABSENTS : M. HAMDANI - Mme BLANCHARD - Mme OUALAOUCH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Saubaux



01 – BUDGET PRIMITIF 2022 – DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire introduit le débat d'orientations budgétaires qui intervient dans le cadre de la préparation du budget primitif 2022 dont le vote aura lieu lors de la séance du conseil municipal du 28 mars 2022.

Le déroulement de la séance se présente ainsi :

- introduction de Monsieur le Maire,
- présentation de la participation citoyenne par Agnès Laforet,
- présentation des orientations budgétaires par Azide Razack,
- interruption de séance : débat avec les habitants et les élus,
- reprise de la séance du conseil

Monsieur le Maire souhaite évoquer la situation en Ukraine, car chacun a en tête la situation internationale avec la guerre déclenchée par le président Vladimir Poutine. La Russie détient la responsabilité du déclenchement de cette guerre ; son président a pris une décision honteuse, criminelle qui est lourde de conséquences pour les Ukrainiennes et les Ukrainiens. Les images de cette guerre nous parviennent déjà : ce sont des images d'enfants, de femmes et d'hommes victimes des bombes ; ce sont des images de celles et ceux qui sont obligés de quitter leur pays et deviennent des réfugiés, obligés de fuir pour aller dans les pays frontaliers ou même plus loin. Cette guerre est absolument terrible.

Monsieur le Maire condamne fermement la décision du président Vladimir Poutine. Selon lui, il n'y a pas d'autres mots, pas d'autres appréciations possibles, aucune justification : la guerre est condamnable. Elle aura des conséquences sur l'Europe et sur le monde.

Monsieur le Maire indique que Vladimir Poutine a même évoqué la menace de la dissuasion nucléaire. Il interpelle l'assemblée en demandant ce qui pourrait se passer si Vladimir Poutine utilisait l'arme nucléaire. Mais chacun a la réponse, ce serait la fin du monde. Alors, aujourd'hui, il ne s'agit pas d'ajouter de la guerre à la guerre, il ne peut s'agir d'envoyer plus d'armes et plus de soldats.

Monsieur le Maire signale qu'un rassemblement d'habitantes et d'habitants a eu lieu dimanche dernier sur la place Auguste Génie. Tous ont réaffirmé l'exigence de paix, de négociations diplomatiques, le besoin plus de solidarité avec le peuple ukrainien pour ne pas rajouter des drames au drame.

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 28 février 2022 - Délibération n°01-
Débat d'orientations budgétaires 2022

Monsieur le Maire rappelle que les questions internationales ont toujours été présentes dans l'histoire de la Ville qui va fêter les soixante ans de la fin de la guerre d'Algérie le 19 mars 1962. L'année 2022 marque également les soixante ans du jumelage avec Finsterwalde. A l'époque, cette ville d'Allemagne de l'Est n'était pas reconnue par la communauté internationale. Monsieur le Maire souligne le courage politique de Marcel Coene et Michel Roger qui ont jumelé en 1962 Montataire avec une ville de l'Allemagne de l'Est, dix-sept ans après la seconde guerre mondiale. La Ville a également célébré les 30 ans de jumelage avec le camp de réfugiés de Desheish en Palestine. Monsieur le Maire réaffirme la position de la majorité municipale, qui a toujours été d'agir partout où il y avait la guerre.

C'est également Montataire qui a décidé de nommer Nelson Mandela citoyen d'honneur de la ville, à une époque où il était emprisonné en Afrique du Sud. La Ville soutient également le palestinien Marwan Barghouti,

Monsieur le Maire conclut son propos en citant Jean Jaurès, qui a dit : « Un peu d'internationalisme éloigne de la patrie ; beaucoup d'internationalisme y ramène ».

Il estime que plus que jamais, il faut se préoccuper de la situation mondiale.

Monsieur le Maire poursuit son intervention en évoquant la situation sanitaire. Il indique qu'il n'y a que 6% de la population africaine vaccinée aujourd'hui, contre 80 % de la population des pays développés. Il précise toutefois que l'apparition d'un nouveau variant n'est pas impossible tant que l'on n'aura pas permis à toutes les populations et en particulier celles des pays défavorisés, d'accéder aux vaccins.

Sur le plan de la fiscalité, plus que jamais, Monsieur le Maire signale que les villes ont besoin d'une vraie réforme des finances locales. Cela fait des années et des années que les dirigeants ne font que du « bricolage ». Les décisions politiques qui sont prises favorisent certains et pénalisent les plus modestes. Monsieur le Maire rappelle que le président Nicolas Sarkozy a décidé du jour au lendemain de supprimer la taxe professionnelle. Il précise qu'au passage ce sont 17 milliards d'euros qui ont disparu des caisses des collectivités. Le président François Hollande a quant à lui quasi supprimé la dotation globale de fonctionnement, soit près de 14 milliards que l'Etat versait aux collectivités. Et quant au président Emmanuel Macron, il a décidé de supprimer la taxe d'habitation. Monsieur le Maire estime que la suppression de la taxe d'habitation est un mensonge éhonté car tout le monde continue de la payer par la tva. Les députés, les sénateurs n'ont pas été consultés sur ces décisions présidentielles.

Monsieur le Maire indique qu'il est temps de faire remonter cette exigence de réforme de fiscalité. L'association des maires de France va à ce sujet auditionner les candidats à l'élection présidentielle.

Monsieur le Maire conclut en soulignant que ce budget 2022 est la traduction de la volonté de la Municipalité de maintenir les services à la population et de poursuivre la politique d'investissement.

Monsieur le Maire donne la parole à madame Agnès Laforet, conseillère municipale déléguée à la démocratie participative, droits des femmes et lutte contre les discriminations.

Malgré un contexte sanitaire peu propice à la participation, la Ville a maintenu la proximité avec les habitants avec la tenue de onze réunions de quartier et une rencontre avec les associations pour lesquelles les aides directes et indirectes sont maintenues.

Au cours de ces réunions, diverses thématiques ont été abordées : environnement, sport, culture et loisirs, habitat, petite enfance, jeunesse, santé, emploi, cadre de vie, tranquillité publique ...

Monsieur Azide Razack, adjoint au Maire en charge de l'élaboration citoyenne du budget, des finances et de la commission communale des impôts, prend la parole, expose et commente le diaporama projeté. La population peut également prendre connaissance de ce diaporama sur le compte Facebook de la ville.

Ville de Montataire – Direction générale des services - Conseil municipal du lundi 28 février 2022 - Délibération n°01-
Débat d'orientations budgétaires 2022

Le diaporama (document annexé) comprend plusieurs parties :

- le contexte sanitaire et économique,
- les engagements 2022,
- les recettes de fonctionnement,
- la disparition totale de la Dgf,
- les recettes fiscales,
- les dépenses de fonctionnement,
- les nouveaux projets,
- l'évolution des dépenses et des recettes 2018-2022,
- le niveau d'investissement et une ville désendettée,
- les principaux investissements 2022.

Le diaporama exposé, Monsieur le Maire propose l'interruption de séance pour laisser la parole aux habitants et aux élus.

Les questions ou remarques portent sur différents thèmes :

- « pourquoi n'a-t-on pas emprunté pour faire des projets nouveaux, importants, car les taux d'intérêt sont très bas ? »
- « quand les travaux sur le quartier des Martinets (ANRU) vont-ils commencer ? »
- « a-t-on des nouvelles du projet d'Ehpad »
- « à la cité Jules Guesde, nous avons toujours connu le vivre ensemble et la fraternité, mais les problèmes des parkings créent des différends entre les habitants. »

Après ces échanges, la fin de l'interruption de séance est prononcée à 20 heures 15.

Le conseil municipal prend acte des orientations budgétaires pour l'année 2022 proposées par Monsieur le Maire.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Conseiller départemental de l'Oise,

Jean-Pierre BOSINO